



Musique dans les cafés : la "note" s'alourdit

Cafetiers et coiffeurs ayant de la musique dans leur établissement font grise mine devant l'augmentation fulgurante de leur redevance à la Spré.



Pour Joël Jumert, la télé lui coûte bonbon !

Une petite note de musique en se faisant débroussailler la colline, ça finit par coûter cher au figaro. Pareil pour le servant du café du matin ou de l'apéro du soir (avec modération).

A l'Agriculture, café restaurant à Blois, Joël Jumert ne décolère que modérément. « J'ai une télé muette qui passe les courses hippiques l'après-midi, ou sinon un très léger fond musical. »

La Sacem, dont la fonction est de verser un « salaire différé » aux « auteurs, compositeurs et éditeurs de musique », est très souvent mal acceptée. Mais en l'occurrence, les très fortes augmentations des prélèvements ne sont pas de son fait,

mais de celui de la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable). L'objet de cette dernière est de percevoir des droits pour les producteurs de disques, et les interprètes qui ne sont ni auteurs ni compositeurs. Les chiffres parlent, comme nous le montre Joël Jumert.

Couper les cheveux ou le son

« Sur la note de débit de la Spré en date du 26 décembre 2007, le montant est de 154,51 €. Le 13 janvier 2011, il est grimpé à 358,82 €, soit plus du double. » En comparaison, le montant perçu par la Sacem au titre de la « Redevance générale radio-TV-phono » est passé, pour les



Chez Bruno, on vient tout simplement pour une bonne coupe.

mêmes exercices - 2008, 2009, 2010 et 2011 - de 812,26 € à 949,74 €. On est loin de la même proportion.

Bruno, chez Jean-Louis David à Blois, manie ses ciseaux avec bonne humeur, mais n'en pense pas moins. « La musique diffusée génère une simple présence à partir d'une petite installation d'une chaîne de radio musicale. Le fait d'être fortement taxé, si nous coupons le son, sera un frein à la diffusion de la musique elle-même. Car c'est aussi pour les artistes une chance supplémentaire de se faire connaître de nos clients.

Nos prélèvements Sacem-Spré s'envolent. Jusqu'à il n'y a pas longtemps, c'était une trentaine d'euros, puis 60 € aujourd'hui.

Nos syndicats nous annoncent qu'on en sera bientôt à 184 € ! »

L'artisan reconnaît qu'il semble naturel que les lieux qui vivent directement par la musique - salles de concerts, discothèques, etc. - soient plus concernés. Mais les coiffeurs... « Croyez-vous que les gens viennent chez nous pour écouter le poste !

Ils viennent pour se faire couper les cheveux, avec ou sans musique ! »

Et la jeune fille qui rit de se voir si belle en son miroir acquiesce.

Alain Vildart